

# Projet éolien de Bagnizeau 2



Excellence environnementale & Energie locale

## Edito

Chères habitantes et chers habitants,

La société Volkswind France, a développé, construit et exploite encore aujourd'hui les Fermes éoliennes de La Brousse-Bagnizeau et des Touches de Périgny. Depuis 2021 nous développons un nouveau projet sur la commune de Bagnizeau : La Ferme éolienne de Bagnizeau 2.

Fin 2022, suite aux échanges entretenus avec les élus des communes concernées par le projet, il a été décidé de créer un comité de suivi permettant l'échange et le partage de réflexion via des réunions de travail sur le thème du développement de ce projet.

Un premier bulletin d'information a été distribué en septembre 2023, présentant les zones des projets et les études en cours : études environnementale, paysagère, acoustique et technique. Ce premier bulletin d'information conviait, au mois d'octobre, à une ex-

-position sur le thème "l'éolien sur vos communes", présentant les projets en service, le projet en instruction de La Brousse 2 et la zone de projet de Bagnizeau 2 sur votre territoire.

Après plus d'un an d'études, les résultats de ces dernières ont permis de définir les caractéristiques du projet éolien de Bagnizeau 2, en adéquation avec les enjeux environnementaux et paysagers préalablement définis. L'étude de plusieurs variantes d'implantation a permis de retenir une variante d'implantation finale qui vous est présentée dans les pages suivantes de ce bulletin d'information.

Nous restons à votre écoute, et sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations et vos questions à l'aide du coupon réponse au dos de ce bulletin d'information ou en venant nous rencontrer lors des deux permanences de l'exposition.

## La société

Créée en 2001, la société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle emploie actuellement près de 100 personnes.



Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs le n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France.



## EXPOSITION

### INVITATION à l'Exposition en mairie de Bagnizeau, à la découverte du projet éolien de Bagnizeau 2 :

le mercredi 13 mars de 16h à 18h

le vendredi 22 mars de 18h à 20h

### Venez vous informer et échanger !

Notre volonté est d'apporter aux riverains et citoyens un maximum d'information sur le projet, en toute transparence et de manière sereine et conviviale.

## Les étapes du projet

### Pré faisabilité (3 à 6 mois)

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2021-2022

### Instruction du projet (10 mois)

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2024-2026

### Construction

(8 à 12 mois)

### Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2028-2048

2022-2024

2027

2048 ou +

### Conception du projet (26 mois)

- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats
- Réunion du comité de suivi
- Élaboration du projet final

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

### Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 11 juillet 2023
- Remise en état du site

# Présentation du projet

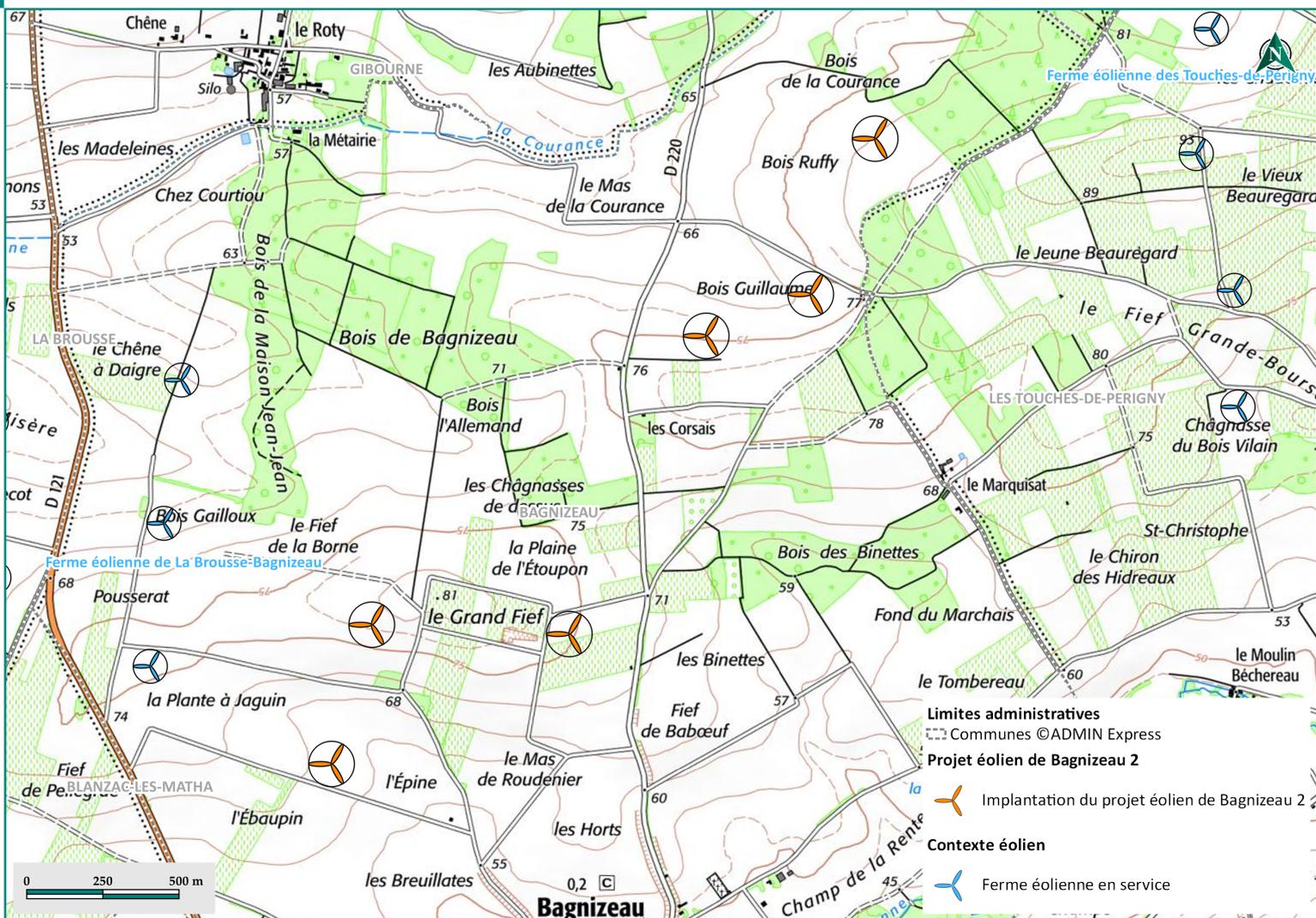


## L'implantation du projet

Les études environnementale, paysagère et acoustique ont été lancées sur un large secteur afin de pouvoir prendre connaissance des caractéristiques du territoire et d'ajuster les secteurs potentiels d'implantation.

Les premiers résultats des études (environnementale et paysagère) nous ont permis de privilégier deux secteurs comme zones potentielles d'implantation, parmi les différentes zones d'étude. Ces deux secteurs se trouvent sur la commune de Bagnizeau.

Les études menées depuis plus d'un an ont ensuite permis de définir une implantation optimale selon des critères paysagers, environnementaux, acoustiques et techniques.



**Le projet de la Ferme éolienne de Bagnizeau 2 est composé de 6 éoliennes**



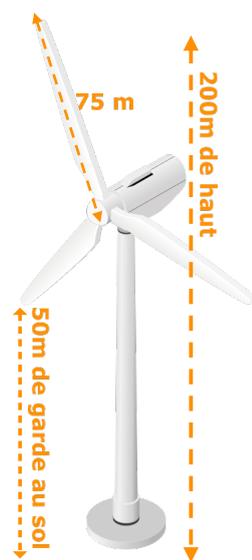
## Choix du modèle d'éolienne

Suite au choix d'implantation, le choix du modèle est réfléchi. Ce dernier se base sur différents critères tels que les contraintes de hauteur de la zone de projet, la distance aux routes départementales, la silhouette du modèle (rapport hauteur en bout de pale et taille du rotor), le productible, l'insertion paysagère et environnementale.

D'un point de vue environnemental, il est important de favoriser une garde au sol (distance entre le sol et le bas de pale) suffisante pour permettre de réduire l'effet potentiel sur le transit des espèces volantes telles que les chauves-souris et les oiseaux.

Pour le projet éolien de Bagnizeau 2, il a été décidé de choisir un modèle d'éolienne possédant une garde au sol de 50 m. Afin d'avoir une silhouette cohérente avec le contexte éolien existant il a été choisi un modèle de 200 m de haut en bout de pale avec un rotor (diamètre formé par les pâles) de 150 m.

**Le modèle d'éolienne retenu pour le projet de Bagnizeau 2 sont des éoliennes de 200 m de haut et 150 m de rotor**



# Insertion du projet dans le paysage



## Quelques photomontages



### Point de vue depuis le lieu dit le Roty (ouest)

Eolienne la plus proche : E04 à 1,9km



Ces photomontages seront disponibles en format supérieur lors de l'exposition



### Point de vue depuis l'Eglise de Bagnizeau

Eolienne la plus proche : E03 à 1,4km



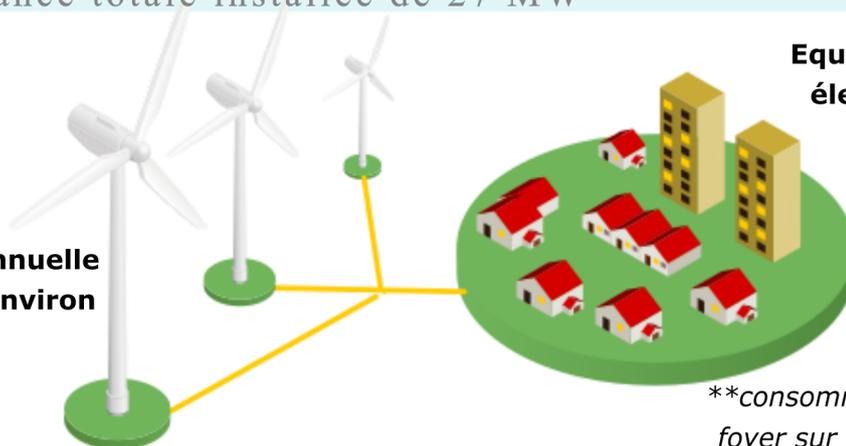
### Point de vue depuis le cimetière de Gibourne

Eolienne la plus proche : E06 à 1,8km



## Pour un projet de 6 éoliennes de 4,5 MW chacune

Soit une puissance totale installée de 27 MW



Equivalent de la consommation  
électrique annuelle d'environ  
10 131 foyers\*\*

Production totale annuelle  
estimée du parc d'environ  
61 GWh\*

\*\*consommation moyenne de 6 021 kWh/  
foyer sur la commune de Matha en 2022  
(Données ENEDIS 2022)

\*Estimation à partir des données de vent de Météo France et des courbes de puissance des éoliennes fournies par les constructeurs



## A qui revient la charge du démantèlement ?

Le démantèlement est l'entière responsabilité du propriétaire de la société du parc éolien, c'est lui qui doit organiser et financer le démantèlement. En cas de défaillance de la société de ferme éolienne, ce sont les garanties financières préalablement constituées qui seront mobilisées par le préfet. En effet, après l'obtention de l'Autorisation Environnementale du projet, la société relative à la ferme éolienne doit constituer des garanties financières dont le montant est calculé selon l'arrêté du 26 août 2011, modifié le 10 décembre 2021 et le 11 juillet 2023.

En aucun cas le démantèlement ne sera à la charge du propriétaire terrien, du fermier ou encore de l'Etat. Si une nouvelle modification de l'arrêté voit le jour, la mise à jour sera effectuée pour tous les parcs, y compris ceux en fonctionnement.

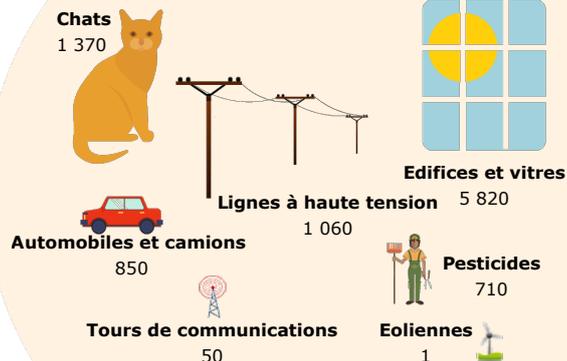
A titre d'exemple, pour un parc de 6 éoliennes de 4,5 MW, ce sont 825 000€ qui seront provisionnés et bloqués avant la mise en service du parc éolien.

► Par arrêté du 22 juin 2020, lors du démantèlement des éoliennes, la totalité des fondations des éoliennes doit être excavée, jusqu'à la base de leur semelle.



## L'avifaune

Causes d'accidents mortels chez les oiseaux (pour 10 000 décès)



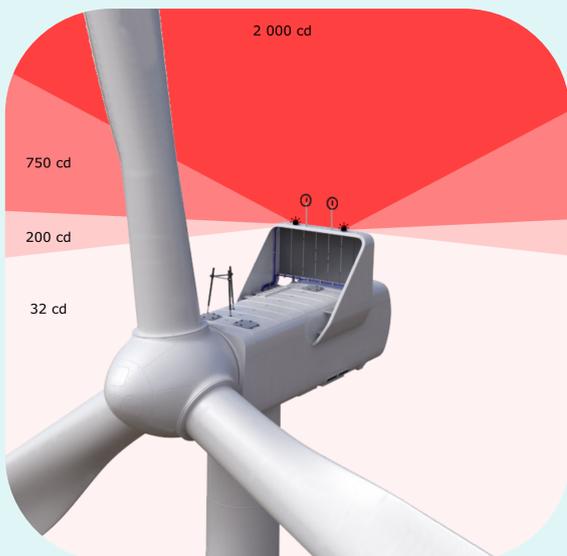
source : Renouvelles.be  
D'après une étude nationale de la LPO, la mortalité due aux éoliennes se situe entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne/ an



## Le balisage va-t-il évoluer ?

Le balisage lumineux des éoliennes a pour objectif de garantir la sécurité des transports aériens et des exercices militaires. Ce balisage est blanc la journée avec une intensité de 20 000 cd, et rouge la nuit avec une intensité de 2 000 cd. Néanmoins, la filière éolienne, ayant conscience de la gêne que cela représente pour les riverains de parc éolien, travaille depuis de nombreuses années avec les aviations pour limiter cette gêne. Ainsi, plusieurs évolutions récentes de la réglementation ont vu le jour :

- la réduction possible de l'intensité lumineuse de certaines éoliennes selon la configuration du parc, permettant de diviser l'intensité par 10.
- l'arrêté du 29 mars 2022 permet dorénavant l'utilisation de feux dits "à faisceaux modifiés" qui dirigent le signal lumineux vers le ciel, rendant le balisage nocturne bien moins visible par les riverains.
- enfin, des tests sont en cours en Ardèche pour pouvoir n'allumer les signaux lumineux que lors des passages d'aéronefs, comme c'est déjà le cas en Allemagne.



## Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél / mail : .....

Vos remarques / questions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vous pouvez nous les transmettre par courrier : Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
ou par mail : [sylvie.tain@volkswind.com](mailto:sylvie.tain@volkswind.com)

Nous collectons ces données afin de vous adresser par courriel des informations concernant nos projets. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci dessous :

Je refuse que la société VOLKSWIND me communique des informations par courrier postal ou courriel.

### Vos contacts privilégiés

Sylvie TAIN

Marie ROMMEL

Cheffe de projet

Chargée d'études

Téléphone : 05.55.48.38.97



Production d'électricité éolienne

Volkswind France

Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES